

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS**

Rue des Ebaulais
71800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS
Tel : 03 85 25 86 47 / E-mail : contact@ccsemur.fr

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2021 : NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

Note rédigée en application de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

La Communauté de communes de Semur-en-Brionnais comprend 6 budgets :

- Le budget principal, auquel sont rattachées les dépenses et recettes liées à l'activité quotidienne de la collectivité (administration générale).
- 5 budgets annexes, portant sur la gestion de certaines de ses compétences : environnement, action asociale, marché aux bestiaux, énergie renouvelable. 2 d'entre eux (actions sociales et SPIC énergie renouvelable) sont alimentés par des subventions d'équilibre en provenance du budget général.

Les réalisés de clôture des exercices 2021 de ces 6 budgets font apparaître les résultats suivants :

CA 2021	Fonctionnement 2021				Investissement 2021		
	Résultat antérieur	Virement vers investissement	Résultat 2021	Résultat de clôture 2021	Résultat antérieur	Résultat 2021	Résultat de clôture 2021
Principal	110 445,51	0,00	27 708,85	138 154,36	53 838,45	16 308,33	70 146,78
OM	70 239,93	0,00	8 660,38	78 900,31	-984,62	50 453,04	49 468,42
Action sociale	-352,30	0,00	-415,34	-767,64			
Maison accueil	9 742,41	0,00	5 336,28	15 078,69	57 079,19	7 608,28	64 687,47
Marché	24 924,72	24 924,72	3 314,99	3 314,99	-51 414,87	-3 485,23	-54 900,10
SPIC	86 284,14	85 722,23	82 216,97	82 778,88	-85 722,23	4 250,27	-81 471,96
Total 6 budgets	301 284,41	110 646,95	126 822,13	317 459,59	-27 204,08	75 134,69	47 930,61

Les détails des exercices des 5 budgets annexes sont présentés dans les notes brèves et synthétiques propres à leurs comptes administratifs.

1 emprunt est affecté au budget principal :

Emprunt Crédit Agricole Centre Est (aménagement ZA Saint Christophe)	100 000 € / 3,5%. Dernier remboursement : 2025
--	---

Le montant de la dette en capital est de 31 343,26 € au 31/12/2021 (contre 38 528,04 € 1 an plus tôt). La capacité de désendettement (qui permet de voir combien de temps il faudrait à la collectivité pour apurer sa dette financière si tout son autofinancement y était consacré) est de 0,43 année.

En section de fonctionnement, le budget principal enregistre un résultat excédentaire de clôture de 138 154,36 € (+27 708,85 € par rapport à 2020). Cette somme permet de dégager des marges de manœuvre intéressantes pour l'exercice 2022, qui verra notamment la réalisation, sur une année pleine, de l'Atelier Chantier d'Insertion (embauche de 6 agents, plus un encadrant technique).

Du côté des dépenses, 2 agents à temps plein étaient rattachés au budget principal jusqu'à novembre 2021 : le DGS (agent de catégorie A) et la secrétaire administrative et comptable (agent de catégorie C). L'encadrant technique du chantier d'insertion (technicien à temps complet / agent de catégorie B) a été recruté au 15/11/2021. Les charges de personnel progressent donc à 147 133 €. A noter toujours, le remboursement de 36 000 par la CC de Marcigny pour la mise à disposition du DGS.

Les charges générales (chapitre 011) sont toujours très contenues (dépense de 49 171 €). Les cotisations d'adhésions aux organismes supra (Pays Charolais Brionnais, SIAH, Syndicats de rivières, ...) se montent à 61 168 € et la participation au service d'incendie et de secours (payée à la place des communes) est de 142 785 €. Le reversement du contingent d'aide sociale aux communes recule légèrement à 89 030 € et se répartit ainsi.

Communes	Versement 2021 (en €)	Versement 2020 (en €)	Evolution (en €)
BRIANT	4 609	4 684	-75
FLEURY LA MONTAGNE	7 271	7 389	-118
IGUERANDE	17 412	17 695	-283
LIGNY EN BRIONNAIS	5 430	5 518	-88
MAILLY	2 832	2 878	-46
OYE	5 907	6 003	-96
SAINT BONNET DE CRAY	7 163	7 279	-116
SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS	11 395	11 580	-185
SAINT DIDIER EN BRIONNAIS	2 823	2 869	-46
SAINT JULIEN DE JONZY	5 562	5 652	-90
SAINTE FOY	2 596	2 638	-42
SARRY	3 021	3 070	-49
SEMUR EN BRIONNAIS	10 685	10 859	-174
VARENNE L'ARCONCE	2 324	2 362	-38
Total	89 030	90 476	-1 446

Des subventions d'équilibre vers les budgets annexes « action sociale » et « SPIC » ont été réalisées à hauteur de 124 134 €. Les subventions accordées aux associations représentent une dépense totale de 65 924 € (dont 6 900 € versés à l'Office du tourisme Marcigny / Semur dans le cadre de l'opération collective de soutien aux restaurateurs).

Comme tous les ans, l'essentiel des recettes de fonctionnement provient des impôts et taxes (77%) et des dotations et participations (19%). Les taux d'imposition ont été maintenus aux niveaux suivants : TFB : 4,09% ; TFNB : 8,36% ; CFE : 4,84%. A noter qu'en 2021 et pour la première année, la collectivité n'a pas voté de taux de taxe d'habitation ; elle a perçu à la place une compensation prise sur la TVA.

En section d'investissement, les opérations réelles ont été très limitées (38 700 € dépensés). Les dernières factures de l'élaboration du PLUI ont été réglées – les soldes des subventions ayant été encaissés l'opération est désormais clôturée et son amortissement pourra commencer en 2021.

Fin 2021, :

- La capacité d'autofinancement (CAF) brute recule et s'établit à 71 348 € (contre 77 231 € fin 2020). La CAF nette (CAF brute – remboursement emprunt) est de 61 463 €.